

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

affiché le 19 octobre 2020

**POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)
DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM)**

**COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
VILLAGE DE L'AIGUILLON LAPIN BLANC**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2017-562 relative à la propriété des personnes publiques, une publicité préalable est prescrite dans la cadre de l'attribution d'une cabane et ou d'un terre-plein qui feront l'objet d'une AOT.

Ces AOT sont attribuées conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2020 portant règlement de gestion du domaine public maritime sur le secteur de l'Aiguillon – Lapin Blanc.

Celui-ci est consultable à la mairie d'Arcachon, la mairie de la Teste-de-Buch, au CDPMEM33, au CRCAA, à l'antenne locale de la CCIBG et dans les locaux de la DDTM33.

La liste et le plan de situation des cabanes et des terre-pleins objets de cet affichage sont joints en annexe.

La cabane n°50 doit être reconstruite entièrement, le doublement de la durée de l'AOT pourra être validé lors de la commission du 30 novembre 2020 pour le bénéficiaire de la cabane qui s'engage à la reconstruire.

Les demandes d'attribution doivent être adressées jusqu'au 17 novembre 2020 avant 16h à :

*DDTM de la Gironde
Service Maritime et Littoral
5. quai du capitaine Allègre
BP 80 142 – 33 311 ARCACHON CEDEX*

L'accusé de réception de la poste fera foi, toute demande remise au service maritime et littoral donne lieu à accusé de réception daté et signé d'un fonctionnaire de la DDTM.

Seules les demandes écrites sur la fiche de candidature de la DDTM, mentionnant précisément la parcelle concernée et déposées dans le délai prescrit sont recevables.

Une fiche de candidature unique sera renseignée pour chaque cabane et son terre-plein associé, ou terre-plein seul. L'amarrage d'un moyen nautique pourra être autorisé, sur demande et sous condition (redevance et entretien du quai...).

Le formulaire Natura 2000 à renseigner sera joint à chaque fiche de candidature.

Ces documents sont téléchargeables via le lien www.gironde.gouv.fr ou disponibles à la DDTM33/SML sur demande.